

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce septième jour du mois de décembre deux mille quinze à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-11-55

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 8.1 et 14.1 intitulées :

« Direction générale

Aide financière à Corporation de développement du Vieux-Lévis
Document d'aide à la décision DG-2015-266 »

« Communications

Adoption du programme de reconnaissance Citoyen ou citoyenne d'honneur de la Ville, création d'un comité et désignation de membres
Document d'aide à la décision COM-2015-015 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Infrastructures

Attribution du contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues et option d'achat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues additionnelle (appel d'offres 2015-50-112)
Document d'aide à la décision INF-EM-2015-039 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution des ces travaux ainsi qu'un emprunt
Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-139 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2016
Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-033 »

« Comité exécutif

Félicitations à la direction, les travailleuses et travailleurs du chantier Davie »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-56

Période de questions

Environ 35 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-11-57

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 16 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-58

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner et du maire est déposée.

CV-2015-11-59

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 9, 10, 16, 17, 24 et 25 novembre 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 9, 10, 16, 17, 24 et 25 novembre 2015 est déposé.

CV-2015-11-60

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Jean-Yves Labonté

ATTENDU que monsieur Jean-Yves Labonté est un homme considéré comme étant un grand bâtisseur de l'histoire du cyclisme sur route au Québec;

ATTENDU que la Ville a accueilli la toute première *Classique Jean-Yves Labonté* à l'été 2015, afin de rendre hommage à ce grand homme qui a consacré sa vie au vélo;

ATTENDU que c'est avec tristesse que les membres du conseil de la Ville ont appris le décès de monsieur Labonté le 14 novembre 2015 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Jean-Yves Labonté à la suite de son décès. Monsieur Labonté s'est démarqué par son importante contribution au développement du sport et des courses de vélo et son implication au sein de la communauté lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-61

Félicitations aux entreprises de Lévis récipiendaires de prix *Ambassadrices de l'économie sociale* de la Table régionale d'économie sociale de Chaudières-Appalaches

ATTENDU que la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches organise, dans le contexte de les *Semaines de l'économie sociale*, une remise de prix intitulée *Ambassadrice de l'économie sociale*, visant à honorer des entreprises d'économie sociale de la Chaudière-Appalaches qui se démarquent pour leurs pratiques exemplaires;

ATTENDU que parmi les treize entreprises dont la nomination a été annoncée au mois d'octobre, deux entreprises lévisiennes ont été désignées *Ambassadrice de l'économie sociale* par un jury indépendant et une autre s'est méritée le prix *Coup de cœur du public*, lors de la cérémonie qui a eu lieu au Patro de Lévis le 19 novembre 2015;

ATTENDU que le Groupe de Ressources Techniques (GRT) Habitation Lévy, fondée en 1978, travaille à l'amélioration des conditions d'habitat et la lutte à la pauvreté en l'exclusion sociale par le développement de projets immobiliers communautaires, sous forme de coopérative ou d'habitation sans but lucratif et est un organisme qui s'est mérité la distinction d'*Ambassadrice pour la croissance* qu'elle a connue dans les dernières années et pour le leadership essentiel qu'elle assume dans son secteur d'activité;

ATTENDU que Coopsco Lévis, présent depuis 1991 en milieu scolaire et occupe une place d'affaires privilégiée au Cégep de Lévis-Lauzon, est une coopérative qui offre à sa clientèle collégiale une gamme de produits et services, a reçu la distinction d'*Ambassadrice pour ses pratiques démocratiques*, parce qu'elle offre une place prépondérante aux jeunes au sein de son conseil d'administration, notamment en leur confiant des rôles d'officiers, ainsi que pour la vigueur et la diversité de ses membres;

ATTENDU que le Patro de Lévis a reçu le prix *Coup de cœur du public*, puisque cette entreprise a amassé le plus grand nombre de votes via l'application Facebook et la page de cette table;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter les entreprises Groupe de Ressources Techniques (GRT) Habitation Lévy et Coopsco Lévis pour l'obtention des prix *Ambassadrice de l'économie sociale* et de féliciter le Patro de Lévis pour s'être démarqué et avoir reçu le prix *Coup de cœur du public* dans le cadre de la remise de prix des *Semaines de l'économie sociale*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-62

Démarche d'optimisation du travail et des ressources à la Direction des infrastructures et lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-097](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-097, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, et un membre du personnel, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-63

Démarche d'optimisation du travail et des ressources de la Direction des affaires juridiques et du greffe et contrat de travail à intervenir avec un membre du personnel hors cadre

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-098](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-098, d'autoriser que les structures proposées entrent en vigueur lors de la nomination d'un directeur du Greffe et greffier ou d'une directrice du Greffe et greffière et d'autoriser le maire et l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec un membre du personnel hors cadre, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-64

Démarche d'optimisation du travail et des ressources de la Direction des communications

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-099](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les modifications de titres, ainsi que les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-099.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-65

Démarche d'optimisation du travail et des ressources de la Direction de l'urbanisme

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-100](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-100.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-66

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section local 2927, SCFP

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-108](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section local 2927, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-108.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la démarche d'optimisation du travail et des ressources de la Direction du service de police et lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-11-67

Démarche d'optimisation du travail et des ressources de la Direction du service de police et lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-115](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les modifications de titres, ainsi que les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-115, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à la majorité

CV-2015-11-68

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des finances

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-119](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des finances, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-119.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-69

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-120](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-120.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-70

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-105](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-105.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-71

Affectation de crédits pour le paiement d'indemnités dues à des tiers et de services professionnels

[Document d'aide à la décision AGR-2015-022](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 60 763,75 \$ provenant du poste budgétaire 1-01-234-10-005, pour assumer une partie des services professionnels requis au poste de dépenses 1-02-145-15-412.

D'affecter un montant de 1 070 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, créée par le Règlement RV-2002-00-59, pour assumer les indemnités dues à des tiers et les services professionnels requis, aux postes de dépenses 1-02-145-00-996 au montant de 710 000 \$ et 1-02-145-15-412 au montant de 360 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-72

Aide financière à Revitalisation village Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision DG-2015-272](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'accorder une aide financière de 1 400 \$ à Revitalisation village Saint-Nicolas, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-73

Modification de la résolution CV-2015-10-43 « Aide financière à la Fondation Jonction pour Elle »

[Document d'aide à la décision DG-2015-274](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2015-10-43 « Aide financière à la Fondation Jonction pour Elle », par le remplacement du montant de « 2 000 \$ » par celui de « 4 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-74

Désignation de représentants à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2015-277](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De déléguer, à titre de représentants de la Ville, le maire Gilles Lehouillier et le membre du conseil de la Ville Robert Maranda, à siéger à la Table régionales des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-75

Financement de la dépense relative à l'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique de Saint-Lambert-de-Lauzon à la suite de l'arrêt du four de l'incinérateur pour une réparation

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-030](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De financer la dépense relative à l'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique de Saint-Lambert-de-Lauzon, à la suite de l'arrêt du four de l'incinérateur pour une réparation, au montant maximal de 215 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-76

Modification de la résolution CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'arden et aide financière à cet organisme »

[Document d'aide à la décision ENV-2015-029](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'arden et aide financière à cet organisme », par le remplacement du deuxième alinéa et des mots « De désigner le directeur adjoint de l'Environnement à titre de substitut de secrétaire », par l'alinéa et les mots « De désigner le coordonnateur à la Division de la mise en valeur des écosystèmes à titre de substitut de secrétaire ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-77

Entente à intervenir avec Forêt d'Arden, coopérative de solidarité, concernant le versement d'une aide financière à cet organisme pour la réalisation des *Parcours verts* sur le territoire

[Document d'aide à la décision ENV-2015-032](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'entente à intervenir avec Forêt d'Arden, coopérative de solidarité, concernant le versement d'une aide financière à cet organisme pour la réalisation des *Parcours verts* sur le territoire, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2015-032, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De prévoir les dépenses relatives à cette entente, pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement, tel qu'il est mentionné à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-78

Financement de la dépense relative à la réparation d'urgence des réfractaires du four de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-031](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De financer la dépense relative à la réparation d'urgence des réfractaires du four de l'incinérateur au montant maximal de 101 943 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-79

Rejet de la soumission pour la fourniture de souffleuses amovibles pour chargeuses sur roues

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-042](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De rejeter la soumission reçue pour la fourniture de souffleuses amovibles pour chargeuses sur roues (appel d'offres 2015-55-95), pour le motif énoncé par la Direction de l'approvisionnement, selon la recommandation de cette direction en date du 29 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-80

Décret et installation d'un panneau d'arrêt et abolition d'une zone d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-125](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De déterminer une zone d'arrêt et décréter l'installation d'un panneau d'arrêt à l'endroit suivant :

350° sur le chemin du Fleuve, à l'intersection de la rue du Juvénat, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Romuald;

D'abolir une zone d'arrêt et décréter l'enlèvement de panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :

15° sur le chemin du Fleuve, à l'intersection de la rue Saint-Robert, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-81

Financement de la dépense relative aux travaux de démolition de trois bâtiments situés sur le lot 3 891 627 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-133](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative aux travaux de démolition de trois bâtiments situés sur le lot 3 891 627 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) au montant maximal de 200 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-82

Demande de crédits additionnels pour les postes recouvrables

[Document d'aide à la décision INF-2015-015](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter des crédits additionnels au montant de 330 000 \$ aux postes de revenus et dépenses mentionnés à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision INF-2015-015, pour couvrir les demandes liées à des dépenses recouvrables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-83

Option d'achat pour la fourniture d'une camionnette à cabine allongée 4 x 4

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-037](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'exercer l'option d'achat pour la fourniture d'une camionnette à cabine allongée 4 x 4, prévue à l'appel d'offres 2015-50-84, relativement au lot 1 – camionnettes à cabine allongée 4 x 4, visée par la résolution CE-2015-12-45.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-84

Financement de la dépense relative à l'implantation d'une clôture dans le terre-plein central du boulevard (6300, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-100](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 12 491,54 \$, correspondant au don du Mouvement Desjardins, au poste de revenus 1-03-201-52-010, relativement à l'implantation d'une clôture dans le terre-plein central du boulevard (6300, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-85

Engagement envers le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif aux travaux soumis dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018 et autorisation à la Direction des infrastructures
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-116](#)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe en annexe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par ce ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

De s'engager à informer ce ministère de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'attester, par la présente résolution, que cette programmation de travaux, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à présenter officiellement la programmation partielle révisée en date d'octobre 2015 au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-86

Détermination d'une zone d'arrêt et installation d'un panneau d'arrêt et demande au ministère des Transports

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-127](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De déterminer une zone d'arrêt et de décréter l'installation d'un panneau d'arrêt aux endroits suivants :

351 ° sur la rue de l'Étoile, à l'intersection de la rue de la Misaine, en direction nord, dans le secteur Saint-Nicolas;

352 ° sur la rue de l'Étoile, à l'intersection de la rue de la Misaine, en direction sud, dans le secteur Saint-Nicolas ;

353 ° sur la rue Pierre-Miville, à l'intersection de la rue de l'Abbaye, en direction ouest, dans le secteur Lévis;

354 ° sur la rue Maupas, à l'intersection de la rue de l'Abbaye, en direction ouest, dans le secteur Lévis;

355 ° sur la route Lallemand, à l'intersection de la rue Jogues, en direction nord, dans le secteur Lévis;

356 ° sur la route Lallemand, à l'intersection de la rue Jogues, en direction sud, dans le secteur Lévis.

De demander au ministère des Transports la possibilité d'analyser les impacts d'une diminution de 3 à 2 passagers par véhicule de covoiturage pour utiliser la voie réservée sur la route des Rivières (secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-87

Attribution du contrat de réaménagement du poste de police situé au 1035, chemin du Sault (secteur Saint-Romuald) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-128](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat de réaménagement du poste de police situé au 1035, chemin du Sault (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2015-50-97), à Les constructions A. Carrier inc., au prix de 134 425 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-88

Modification de la résolution CV-2015-06-78 « Acceptation du rapport d'étude d'avant-projet à l'enfouissement des réseaux câblés de la rue Saint-Laurent (secteur de la Traverse), demande à Hydro-Québec et engagement de la Ville »

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-129](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2015-06-78 « Acceptation du rapport d'étude d'avant-projet à l'enfouissement des réseaux câblés de la rue Saint-Laurent (secteur de la Traverse), demande à Hydro-Québec et engagement de la Ville » par l'insertion, au deuxième et au troisième alinéa, après les mots « Hydro-Québec », des mots «, Bell et Vidéotron ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-89

Attribution du contrat pour la fourniture du service de déneigement des aires de stationnement

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-043](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement des aires de stationnement (appel d'offres 2015-50-100), de la façon suivante :

- lot A (secteur Saint-Romuald), à 9133-3856 Québec inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 34 182,24 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans, dont les prix seront indexés à partir de la deuxième année;
- lot B (secteur Charny), à 9149-2595 Québec inc., faisant affaires sous le nom Transport Christian Roberge, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 19 836,58 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans, dont les prix seront indexés à partir de la deuxième année;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-90

Entente de collaboration et de communication de renseignements personnels à intervenir avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision POL-2015-033](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de collaboration et de communication de renseignements personnels à intervenir avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2015-033, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente et tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-91

Financement de la dépense relative à l'acquisition de casques de pompiers ou pompières

[Document d'aide à la décision INC-2015-028](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de casques de pompiers ou pompières, d'affecter un montant de 48 505 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-92

Financement de la dépense relative à l'acquisition de parties faciales d'appareils respiratoires compatibles avec de nouveaux casques de pompiers ou pompières

[Document d'aide à la décision INC-2015-029](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de parties faciales d'appareils respiratoires compatibles avec de nouveaux casques de pompiers ou pompières, d'affecter un montant de 81 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2016

et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-93

Contrat de travail à intervenir avec l'aumônier à la Direction du service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision INC-2015-030](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec l'aumônier à la Direction du service de la sécurité incendie, aux salaire et conditions de travail décrites au contrat de travail, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2015-030.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-94

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-034](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Association du baseball mineur Chaudière Est	2 520 \$
• Corporation du baseball mineur de St-Jean-Chrysostome	4 250 \$
• Club de biathlon La poursuite	6 400 \$
• Club de boxe olympique de Lévis	3 750 \$
• Le club de curling Etchemin (1961) ltée	6 250 \$
• Club cycliste de Lévis	3 250 \$
• Club de handball de Lévis	5 575 \$
• Association du hockey mineur Chaudière-Ouest	9 750 \$
• Association du hockey mineur les Éclaireurs Chaudière-Etchemin	6 750 \$
• Organisation du hockey mineur Pointe-Lévy inc.	6 750 \$
• Club de judo de Lévis	3 880 \$
• Centre d'arts martiaux Gasshokan	1 750 \$
• Club Yoseikan Chaudière-Ouest	3 250 \$
• C.P.A. des cygnes St-Étienne inc.	3 174 \$
• C.P.A. élan BSR inc.	2 250 \$
• Club de patinage artistique de Lévis inc.	8 250 \$
• Club de patinage de vitesse de Lévis	6 250 \$
• Association de ringuette de Lévis	3 500 \$
• Équipe de compétition La balade (Léviski)	6 250 \$
• L'association de soccer Pointe-Lévy	6 250 \$
• Club tae kwon-do Pointe-Lévy inc.	3 750 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-95

Entente de partenariat territorial à intervenir avec le Conseil des arts et des lettres du Québec concernant le renforcement d'organismes artistiques lévisiens

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-035-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure l'entente de partenariat territorial à intervenir avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, concernant le renforcement d'organismes artistiques lévisiens, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-035-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-96

Convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications relative au versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016*

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2015-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016*, pour le projet *Développement des collections – Ville de Lévis*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2015-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-97

Entente à intervenir avec la Commission de la capitale nationale du Québec concernant la mise en valeur du monument Guillaume-Couture (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-036](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'entente à intervenir avec la Commission de la capitale nationale du Québec concernant la mise en valeur du monument Guillaume-Couture

(secteur Lévis), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-036, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant le partenariat à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis pour la promotion d'actions de sensibilisation de l'importance de la culture auprès du milieu des affaires et elle mentionne qu'elle s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-11-98

Partenariat à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis pour la promotion d'actions de sensibilisation de l'importance de la culture auprès du milieu des affaires

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-037](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accepter le partenariat proposé par la Chambre de commerce de Lévis pour la sensibilisation du milieu des affaires à la culture, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-037.

Adoptée à la majorité

CV-2015-11-99

Financement de la dépense relative à l'achat et à l'installation d'un filet protecteur et pour le pavage de sentiers au Stade Georges-Maranda (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-016](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative à l'achat et à l'installation d'un filet protecteur, d'affecter un montant de 20 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Pour financer la dépense relative au pavage de sentiers au Stade Georges-Maranda, d'affecter un montant de 50 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-00

Modification à la Politique de gestion de la dette

[Document d'aide à la décision FIN-2015-037-R-3](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De modifier la Politique de gestion de la dette en effectuant les changements suivants aux ratios cibles :

- ratio de l'endettement total net à long terme sur la richesse foncière uniformisée : sous la moyenne des cinq grandes villes de moins de 200 000 habitants;
- ratio de l'endettement total net à long terme par unité d'évaluation : sous la moyenne des cinq grandes villes de moins de 200 000 habitants.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-01

Terminaison du processus d'homologation permettant d'homologuer des systèmes d'information financière

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-028](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De mettre fin au processus d'homologation permettant d'homologuer des systèmes d'information financière, établi par la résolution CV-2015-04-97.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-02

Modification de la résolution CV-2015-10-58 « Attribution de nouveaux toponymes »

[Document d'aide à la décision URBA-2015-257](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2015-10-58 « Attribution de nouveaux toponymes », par le remplacement du nom de la « Rue du Sarrasin » par celui de la « Rue de la Luzerne », mentionné à l'annexe de la fiche de prise de décision URBA-2015-243.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-03

Rétrocession du lot 4 713 202 du cadastre du Québec (Parc industriel Pintendre) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-143](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'acquérir, par rétrocession volontaire, le lot 4 713 202 du cadastre du Québec, au prix de 11 810,70 \$, avec la garantie légale et libre de toute priorité, hypothèque ou charge quelconque, suivant les conditions apparaissant à l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 17 926 978, et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de rétrocession volontaire à intervenir à cet effet.

D'autoriser la dépense relative à l'acquisition du lot 4 713 202 de ce cadastre, au montant maximal de 12 400 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-04

Contrat de location d'une surfaceuse à intervenir avec 9296-0194 Québec inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2015-157](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le contrat de location d'une surfaceuse à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-157, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-05

Avenant à l'entente de visibilité intervenue avec 9296-0194 Québec inc. et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-158](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure l'avenant à l'entente de visibilité intervenue avec 9296-0194 Québec inc., concernant la fourniture d'espaces médias, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-158, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

De financer cette dépense au montant maximal de 180 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-06

Fermeture temporaire de rues et interdiction de stationner pour la tenue du *Marché de Noël* (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-166](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De fermer temporairement l'avenue Bégin, entre les rues Saint-Étienne et Marie-Rollet, du 10 au 14 décembre 2015 et d'interdire le stationnement les 8, 9 et 14 décembre 2015, pour la tenue du *Marché de Noël* et d'offrir à la Corporation de développement du Vieux-Lévis le soutien logistique, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DEV-2015-166, selon les disponibilités financières et matérielles des directions concernées, et ce, pour le maintien des activités de l'organisme auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-07

Bail à intervenir avec Pattison outdoor advertising LP, a division of Jim Pattison industries LTD, concernant la location d'emplacements pour l'implantation de structures d'affichage

[Document d'aide à la décision DEV-2015-107](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure le bail à intervenir avec Pattison outdoor advertising LP, a division of Jim Pattison industries LTD, concernant la location d'emplacements pour l'implantation de structures d'affichage, tel qu'il est annexé à la présente fiche de prise de décision DEV-2015-107, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-08

Modification de la résolution CV-2015-08-53 « Renonciation à un droit de premier refus pour une transaction à intervenir entre Groupe MCL inc. et 9232-4060 Québec inc. »

[Document d'aide à la décision DEV-2015-135](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier la résolution CV-2015-08-53 « Renonciation à un droit de premier refus pour une transaction à intervenir entre Groupe MCL inc. et 9232-4060 Québec inc. », par le remplacement, au deuxième paragraphe de l'alinéa, du numéro « 9302-3620 » par le numéro « 9232-4060 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-09

Adoption de la Stratégie quinquennale de développement industriel et technologique (2015-2019)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-147-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter la Stratégie quinquennale de développement industriel et technologique (2015-2019), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-147-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-10

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Le boisé du St-Laurent Secteur Roc Pointe inc. et engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

[Document d'aide à la décision DEV-2015-153](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Le boisé du St-Laurent Secteur Roc Pointe inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-153, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De s'engager, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à conserver à l'état naturel une partie du lot 2 245 007 du cadastre du Québec d'une superficie de 7 762 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-11

Avenant à l'entente triennale de partenariat pour les volets financiers, techniques et logistiques à intervenir avec Festivent inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2015-169-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'avenant à l'entente triennale de partenariat à intervenir avec Festivent inc. concernant les volets financiers, techniques et logistiques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-169-R-1, d'autoriser

le maire et la greffière à signer cet avenant et d'autoriser les directions concernées à prévoir ces sommes supplémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-12

Renonciation partielle au bénéfice de servitudes sur les lots 4 053 788 et 5 559 972 du cadastre du Québec (rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-171](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De renoncer partiellement au bénéfice de la servitude de passage et de stationnement prévue à l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 14 976 913, uniquement quant au lot 4 053 788 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 4 053 788 de ce cadastre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet, et ce, conditionnellement à l'établissement, à même cet acte notarié de renonciation, d'une servitude de passage et de stationnement de 123 cases sur une partie du lot 4 053 788 de ce cadastre, en faveur du lot 4 900 605 de ce cadastre, telle qu'elle est illustrée au plan préparé par Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, sous sa minute 26 175.

De renoncer partiellement au bénéfice de la servitude de non-construction prévue à l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 14 972 467, uniquement quant au lot 5 559 972 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 5 559 972 de ce cadastre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-13

Entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Fête de la famille Chaudière-Ouest

[Document d'aide à la décision DEV-2015-172](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller René Fortin

De conclure l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Fête de la famille Chaudière-Ouest, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-172, d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente et d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à prévoir ces sommes à son budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-14

Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral, mandat à la Direction du développement économique et de la promotion et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-174](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De verser, pour les années 2016 à 2020 inclusivement, une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-174, à la Maison de soins palliatifs du Littoral, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour négocier avec cet organisme les termes et conditions d'une entente de contribution assortie d'un plan de visibilité et d'autoriser cette direction à ajouter le montant indiqué à cette fiche de prise de décision au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-15

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-180](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-180, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-16

Amendement budgétaire pour l'affectation dans un fonds réservé

[Document d'aide à la décision DEV-2015-181](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser l'amendement budgétaire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-181, à l'effet d'affecter un montant de 359 691 \$ au poste 03-801-11-050.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-17

Modification de la résolution CV-2012-11-39 « Acquisition d'une servitude sur les lots 5 084 527 et 5 084 528 et autres du cadastre du Québec, acquisition d'une partie du lot 5 088 850 de ce cadastre, affectation à l'utilité publique et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs »

[Document d'aide à la décision BP-2015-033](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2012-11-39 « Acquisition d'une servitude sur les lots 5 084 527 et 5 084 528 et autres du cadastre du Québec, acquisition d'une partie du lot 5 088 850 de ce cadastre, affectation à l'utilité publique et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs », par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux réalisés sur lot 5 509 777 du cadastre du Québec a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit ce lot, à des fins de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Société immobilière carrefour Saint-Romuald inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-18

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'appui à la sélection et à l'évaluation dans le cadre du développement des compétences du personnel

[Document d'aide à la décision APP-2015-025](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'appui à la sélection et à l'évaluation dans le cadre du développement des compétences du personnel (appel d'offres 2015-55-93), à 9025-4616 Québec inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 141 330 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-19

Attribution d'un contrat pour la fourniture et la livraison de papier pour imprimantes et photocopieurs

[Document d'aide à la décision APP-2015-027](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de papier pour imprimantes et photocopieurs (appel d'offres 2015-50-98), à Bureautique Côte-Sud inc. (MonBureau.ca), aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 93 970,40 \$, avant TPS et TVQ, jusqu'au 31 décembre 2018, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-20

Entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Longueuil relative à l'utilisation d'un logiciel de gestion des permis et des inspections

[Document d'aide à la décision TI-2015-018](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Longueuil, concernant l'utilisation d'un logiciel de gestion des permis et des inspections, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TI-2015-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-21

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-municipalité de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-125](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-municipalité de Saint-Nicolas.

Ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse à 30 km/h sur la rue du Mulletier.

CV-2015-12-22

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-125](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur rue de la Ville.

CV-2015-12-23

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-19 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-143](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-19 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 2 de ce règlement afin de décréter l'acquisition du lot 4 713 202 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CV-2015-12-24

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-20 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-127](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-20 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement et l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Mercereau (secteur Lévis).

CV-2015-12-25

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-21 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-127](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-21 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur la rue de l'Étoile et sur la rue de l'Estran (secteur Saint Nicolas).

CV-2015-12-26

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-22 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2015-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-22 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour et les activités sportives libres.

CV-2015-12-27

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2084, rue de la Falaise, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-228](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2084 à même une partie de la zone H2085.

CV-2015-12-28

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2084, rue de la Falaise, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-228](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-228.

CV-2015-12-29

Adoption du Règlement RV-2015-15-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme (exigence d'un permis de construction pour une enseigne d'inauguration, d'un certificat d'autorisation pour le déplacement de ce type d'enseigne et établissement d'un tarif pour la délivrance du permis)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-208](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger un permis de construction au coût de 50 \$ pour la construction, l'installation, l'ajout, l'agrandissement, la transformation ou la modification d'une enseigne d'inauguration et un certificat d'autorisation pour le déplacement d'une telle enseigne ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-15-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

CV-2015-12-30

Adoption du Règlement RV-2015-15-11 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour 2016)
[Document d'aide à la décision AGR-2015-017-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-11 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les fréquences et heures des séances ordinaires du conseil de la Ville selon le calendrier annuel adopté par le conseil de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2015-15-11 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-31

Adoption du Règlement RV-2015-15-12 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour 2016)

[Document d'aide à la décision AGR-2015-018-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-12 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les jours fixés pour la tenue des séances ordinaires du comité exécutif selon le calendrier annuel adopté par le conseil de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-15-12 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-32

Adoption du Règlement RV-2015-15-15 de tarification pour certains biens et services de la Ville offerts par les directions des Finances, des Communications et des Affaires juridiques et du greffe

[Document d'aide à la décision FIN-2015-040](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-15 de tarification pour certains biens et services de la Ville offerts par les directions des Finances, des Communications et des Affaires juridiques et du greffe a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable à l'acquisition de biens, la confection de documents en matière d'évaluation, les chèques retournés, le remboursement de taxes, le paiement électronique devant être traité manuellement ainsi que le paiement en ligne des constats d'infraction ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-15-15 de tarification pour certains biens et services de la Ville offerts par les directions des Finances, des Communications et des Affaires juridiques et du greffe.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-33

Adoption du Règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-256](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M2008, les habitations multifamiliales isolées de 4 à 6 logements et de prévoir des normes applicables à cet usage ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-10-19.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-34

Attribution du contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues et option d'achat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues additionnelle (appel d'offres 2015-50-112)

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-039](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues (3.25vg³) (appel d'offres 2015-50-112), à Denis Gauvin inc., aux prix de 187 482 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options A, C et D (le système de graissage automatique, la garantie prolongée de cinq ans et l'ensemble de fourche à déplacement hydraulique), conformément au devis et à sa soumission.

D'exercer l'option d'achat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues (3.25vg³) additionnelle, incluant les options du système de graissage automatique et de la garantie prolongée de cinq ans, prévue à l'appel d'offres 2015-50-112.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-35

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-24 décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution des ces travaux ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-139](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-24 décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution des ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents d'installation de services d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage, de signalisation routière et l'acquisition du lot 5 566 953 du cadastre du Québec requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt n'excédant pas le somme de 2 599 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale, une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés à ce règlement, et ce, selon les proportions identifiés au règlement, le tout basé sur l'étendue en front de ces immeubles.

CV-2015-12-36

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-25 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2016

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-033](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-25 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2016.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives aux dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;

- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
 - d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
 - de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.
-

CV-2015-12-37

Félicitations à la direction, les travailleuses et travailleurs du chantier Davie

ATTENDU que Davie, une entreprise cumulant plus de 190 ans d'histoire et d'expertise, compte quelque 1 000 employés et employées compétents, parmi les meilleurs au monde dans leur domaine ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a confirmé le lundi 30 novembre 2015 l'attribution à Davie du contrat d'une valeur de 700 M\$ pour la transformation du navire *MS Asterix* dans le cadre du projet *Resolve* ;

ATTENDU que ce contrat significatif pour les travailleuses et travailleurs est d'une grande importance pour l'ensemble de la région, qui bénéficie quotidiennement des retombées engendrées par ce chantier ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la direction du chantier Davie pour leur créativité et l'innovation dans la présentation de leur projet pour la construction d'un navire pétrolier ravitailleur d'escadre (AOR), destiné à la Marine royale canadienne, à compter de 2017.

De féliciter les travailleuses et les travailleurs du chantier Davie pour leur dévouement et leur professionnalisme, puisqu'ils sont les premiers responsables de cette belle réussite.

De transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Alan Bowen, chef de la direction du chantier Davie et monsieur Raphaël Jobin, président du Syndicat des travailleurs du Chantier naval de Lauzon (CSN).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-38

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-12-39

Félicitations à Anne Carrier architecture et à la Caisse Desjardins de Lévis

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé à l’unanimité

De féliciter Anne Carrier architecture et la Caisse Desjardins de Lévis pour avoir remporté le *Prix d’excellence* de l’Ordre des architectes du Québec dans la catégorie *Bâtiments administratifs et commerciaux*, le 27 novembre 2015, lequel prix vise à identifier et à mettre en valeur les meilleures œuvres architecturales au Québec et ailleurs dans le monde réalisées par des architectes d’ici, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-12-40

Période de questions

Une personne émet des commentaires et dépose un document concernant le parc de la Pointe-De la Martinière.

CV-2015-12-41

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 43, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
